

FINALES PAR CLASSEMENT

Règlement de l'échelon départemental

Documents de référence : Règlements fédéraux administratifs et sportifs en vigueur.

Les finales départementales par classement sont qualificatives pour le niveau Régional.

Le coût de l'inscription dont le montant est fixé lors de l'Assemblée Générale du CDAM sera facturé directement aux clubs.

FORMULE DE LA COMPETITION :

Poule de 3 avec 1 ou 2 sorties par poule suivant le nombre de joueur, puis dans un tableau TED. Les matchs de classements seront joués uniquement pour les places de 1 à 8 (*afin de déterminer l'ordre au niveau Régional*). Les éventuels repêchés pour le niveau régional seront placés en fonction de leurs rencontres perdues dans le tableau.

Ex : celui qui a perdu contre le vainqueur en 1/8° de finale sera placé avant celui qui a perdu contre le finaliste et ainsi de suite.

Tableaux féminins :

Tableau F5 : joueuses classées 5

Tableau F7 : joueuses classées 6 et 7

Tableau F 9 : joueuses classées 8 et 9

Tableau F12 : joueuses classées 10, 11 et 12

Tableaux masculins :

Tableau H8 : joueurs classés 5 à 8

Tableau H10 joueurs classés 9 et 10

Tableau H12 : joueurs classés 11 et 12

Tableau H15 : joueurs classés 13,14 et 15

RAPPEL :

Les premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour les finales régionales, complétés au prorata du nombre d'inscrits au critérium de chaque département et par tableau. Ce nombre est fixé par la commission sportive régionale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la ligue.

BALLES : Les balles en plastique ne sont pas fournies par l'organisation.

INSCRIPTIONS :

Elles doivent se faire sur le site **www.cdamtt.com**

Le Juge-Arbitre se réserve le droit, le jour de la compétition, d'en modifier la formule selon le nombre d'inscrits et ce afin que la compétition puisse se terminer à une heure décente.

En cas d'absence ou de retard, prévenir le responsable de l'épreuve :

Mr Yves BERNIER  : 06.28.19.50.46 – Courriel : bernier_yves@orange.fr